

INTRODUCTION. DU MATÉRIEL À L'IMMATÉRIEL. NOUVEAUX DÉFIS, NOUVEAUX ENJEUX

Laurier Turgeon

Presses Universitaires de France | « [Ethnologie française](#) »

2010/3 Vol. 40 | pages 389 à 399

ISSN 0046-2616

ISBN 9782130579366

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-3-page-389.htm>

Pour citer cet article :

Laurier Turgeon, « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française* 2010/3 (Vol. 40), p. 389-399.
DOI 10.3917/ethn.103.0389

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux

Laurier Turgeon
Institut du patrimoine culturel, université Laval

Laurier Turgeon
Institut du patrimoine culturel, université Laval
Pavillon Charles-De-Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Québec, QC, G1V 0A6 Canada
Laurier.turgeon@hst.ulaval.ca

Le patrimoine culturel immatériel représente aujourd'hui un enjeu majeur dans les manières de penser et de pratiquer le patrimoine en Amérique du Nord francophone et ailleurs dans le monde. Il tend à renouveler le mouvement du patrimoine ethnologique et à s'imposer comme référence incontournable aux praticiens et penseurs de tous les patrimoines. Il trouble les classifications établies et les cadres de pensée de la culture administrée. Il provoque des réaménagements dans les structures gouvernementales de gestion et de direction, et dans les programmes de formation universitaire qui doivent désormais en tenir compte. Il bouscule les règles canoniques de la conservation et participe largement à la définition des nouvelles politiques patrimoniales. Il renouvelle les débats sur le droit d'auteur, les droits humains, les pratiques muséologiques et le patrimoine matériel. Il invite à une réflexion de fond sur le sens du patrimoine lui-même.

■ De nouvelles politiques internationales

Depuis quelques années, nous assistons à un foisonnement de conventions, de politiques et d'actions sur le patrimoine immatériel, tant sur le plan international que sur le plan national. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, adoptée en 2003, a déjà été ratifiée par plus de 115 pays, dont la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, le Japon, la Chine, l'Inde et la Corée. De plus, plusieurs ONG de l'UNESCO, jusqu'ici préoccupées principalement par le patrimoine matériel, ont exprimé un intérêt marqué pour le patrimoine culturel immatériel ces dernières années. Par exemple, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a consacré sa 14^e assemblée générale, à Victoria Falls (Zimbabwe) en 2003, à la conservation de la mémoire des sites ; il s'est penché sur le thème du rapport entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel à sa 16^e assemblée générale qui s'est tenue à Québec en 2008 [Turgeon, 2009]. Par la déclaration de Québec de 2008 (reproduite ci-dessous), le Conseil s'est engagé à tenir compte des composantes immatérielles et des communautés locales qui les portent dans la gestion et la conservation des sites régis par la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel



1. « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société », Faro, 27.X. 2005 ; voir Conseil de l'Europe, 2009, *Le patrimoine et au-delà*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

2. La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Christine Saint-Pierre, vient de déposer le projet de loi n° 82 : « loi sur le patrimoine culturel », Québec, qui sera proposé pour adoption par le gouvernement du Québec en 2010. Le projet de loi découle d'une vaste consultation publique menée par le ministre en 2007-2008 ; voir le document de consultation : *Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels – document de réflexion*, ministère de la Culture, 2007.

et naturel de 1972. Les États membres du Conseil de l'Europe ont adopté une nouvelle politique du patrimoine en 2005, connue sous le nom de « convention de Faro », qui définit le patrimoine culturel essentiellement dans sa composante immatérielle¹. De même, le Conseil international des musées (ICOM) a consacré sa 20^e assemblée générale, tenue à Séoul en 2004, au patrimoine culturel immatériel et aux musées, et celui-ci est devenu depuis une préoccupation importante pour les muséologues. Les États nationaux n'ont pas tardé à s'inscrire dans ce mouvement, en développant des politiques et de nouveaux cadres juridiques qui en tiennent compte. Même les pays qui n'ont pas encore signé la convention subissent de fortes pressions internes des régions et des villes qui n'hésitent pas à élaborer leurs propres politiques et programmes du patrimoine immatériel. Au Canada, par exemple, plusieurs villes ont intégré le patrimoine culturel immatériel ces dernières années à leurs politiques du patrimoine (Montréal en 2005, Québec en 2008) et certaines provinces, comme Terre-Neuve (2006) et Québec (2010)², lui accordent une large place dans leurs nouvelles politiques culturelles.

Cette nouvelle réglementation attribue au patrimoine immatériel un statut qu'il n'avait pas jusqu'alors. Les patrimoines matériel-architectural, artistique et archéologique étaient les seuls qui jouissaient d'une reconnaissance politique et juridique. Désormais, le patrimoine immatériel est reconnu comme patrimoine au même titre que les bâtiments historiques, les œuvres d'art et les collections archéologiques. Ce changement de statut est fondamental car il fait passer le patrimoine immatériel d'agent passif à agent actif dans la construction sociale et culturelle. Pendant longtemps considéré comme le « petit patrimoine » du peuple, il était associé aux traditions populaires et laissé à lui-même pour assurer sa reproduction et sa survivance. Les termes pour le désigner étaient eux-mêmes dans un état précaire et instable, en continuelle mutation. Connu sous différents vocables parfois à consonance plutôt péjorative – « patrimoine ethnologique », « arts et traditions populaires », ou « folklore » (encore utilisé aux États-Unis pour nommer la discipline) –, il était souvent traité comme une chose en voie de disparition, conservée à titre de simple témoignage d'un monde révolu, pour donner à voir et à contempler à la postérité. Il ne pouvait être que pratique populaire, transmise par des porteurs de tradition, et objet d'étude ethnologique. Dès lors qu'il est inscrit dans la loi, il devient politique de l'État et outil de son développement. Du statut d'archive, il passe à celui d'acteur. Depuis la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, qui a force de traité international, le patrimoine immatériel est considéré comme un agent actif non seulement de la conservation des cultures, mais aussi de leur renouvellement, et du maintien de la diversité culturelle dans le monde. Il est dorénavant perçu comme un moyen efficace de lutte contre la mondialisation par le développement d'un sentiment d'appartenance, le soutien à la créativité humaine et la revitalisation des groupes socioculturels.

■ Un nouveau régime de patrimonialité

Ces nouvelles prises de position sont l'expression d'un nouveau régime de patrimonialité. En effet, depuis une dizaine d'années, nous sommes passés d'un régime patrimonial soucieux de l'authenticité, de la conservation de la culture matérielle et de la contemplation esthétique de l'objet dans sa matérialité à un régime qui valorise la transformation des pratiques culturelles, la performance de la personne et l'expérience sensible de la culture. Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect

que d'intellect, de sociabilité que d'expertise (Gadbois dans ce recueil). Les deux grandes conventions de l'UNESCO sur le patrimoine, adoptées à une trentaine d'années d'intervalle, reflètent bien ce changement. Celles-ci revêtent une importance fondamentale puisqu'elles ont servi de modèles pour le développement des politiques patrimoniales de la plupart des pays dans le monde. La première, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, porte sur les sites naturels, les monuments historiques, les ensembles architecturaux et les collections archéologiques, donc essentiellement sur les éléments matériels. La reconnaissance patrimoniale repose sur les notions de valeur humaine universelle, d'authenticité et de conservation. Elle favorise un modèle de gestion du haut vers le bas, qui tend à donner le pouvoir décisionnel à des experts aux dépens des groupes qui habitent sur les sites ou à proximité. Plusieurs cas d'expropriation des communautés locales ont même eu lieu lors des opérations de classement par la convention afin d'assurer une meilleure conservation des sites. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 a été élaborée en grande partie en réaction contre la première. En effet, l'UNESCO subissait de fortes pressions de la part de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie qui possédaient peu de grands ensembles architecturaux et de collections d'œuvres d'art, mais de riches traditions culturelles. Les pays occidentaux, pour leur part, se sont souciés de préserver et de promouvoir ce patrimoine propre aux groupes minoritaires ou autochtones [Smith et Akagawa, 2009]. Pour répondre à ces attentes, la convention de 2003 met l'accent sur les aspects immatériels de la culture, sur les pratiques plus que sur les objets, sans toutefois exclure ces derniers, puisqu'elle embrasse les expressions orales, les savoirs faire, les fêtes, les rituels et les spectacles, ainsi que les instruments, les artefacts, les petits objets de la vie quotidienne et les espaces culturels, dont la valeur est souvent plus affective et mémorielle que matérielle³. Elle insiste sur le caractère dynamique du patrimoine, sur la transmission et la communication plus que sur la simple préservation [Bortolotto, 2007]. Elle envisage le patrimoine comme un processus plutôt qu'un produit. Partant du principe que le patrimoine immatériel est porté par des personnes, elle attache une grande importance à la préservation des « communautés⁴ » et à la transmission active de leurs pratiques, perçue comme un moyen efficace de conservation, au point où on le définit désormais comme « l'héritage culturel vivant des communautés » [Aikawa-Faure, 2009]. Le modèle de gestion privilégié est celui du bas vers le haut qui implique la participation des groupes concernés à toutes les étapes de la mise en valeur, depuis le choix du bien valorisé jusqu'à son interprétation et sa communication. Loin de figer le patrimoine en voulant assurer à tout prix sa survivance, la convention met l'accent sur sa transmission, sur sa transformation permanente et sur son pouvoir de revitalisation des groupes et des collectivités [Blake, 2009].

Même le Comité du patrimoine mondial, responsable de la gestion et du bon fonctionnement de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, a vu ses pratiques évoluer au cours des quinze dernières années, allant d'une approche assez lourdement matérialiste à une attention plus marquée aux valeurs immatérielles [Cameron, 2009]. Si les sites classés sur la liste du patrimoine mondial étaient à l'origine essentiellement des monuments isolés, ils se sont progressivement étendus à des groupes de bâtiments et à de vastes paysages culturels qui embrassent de nombreux éléments immatériels. D'après l'ancien président du Comité du patrimoine mondial et le directeur général sortant de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, c'est en réponse à la demande croissante d'inscription de sites sur la liste du patrimoine mondial pour leurs valeurs culturelles immatérielles et face aux difficultés de les faire reconnaître selon la convention de 1972, qu'il a soutenu l'élaboration et la mise en

3. Voir le site de l'UNESCO pour une copie de la convention : www.unesco.org.

4. C'est le mot « communauté » qui est employé dans la convention, dans le sens nord-américain du terme, qui renvoie à des groupes socioculturels qui sont généralement bien constitués et définis.

œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 [Matsuura, 2004]. Il n'y avait non seulement de plus en plus de demandes de classement motivées par le caractère sacré des sites, mais aussi par des pratiques culturelles qui n'étaient même pas spécialement liées à des lieux physiques. Afin d'assurer une bonne coordination entre les deux conventions, la déclaration de Yamato de 2004 encourage les États signataires à envisager la mise en œuvre d'approches intégrées pour la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, avec la participation active des communautés et des groupes concernés⁵.

Les citoyens sont en quête d'un patrimoine plus interactif, participatif et vivant. Loin de simplement reproduire à l'identique le passé à l'aide d'experts et de le figer dans des objets matériels, ils veulent inscrire leurs traditions dans la créativité et participer eux-mêmes à la reconnaissance de leur patrimoine. Le désir de mémoire a remplacé celui de monuments [Nora, 1984-1992 ; Fabre, 2000]. La mémoire ne s'incarne plus uniquement dans la pierre mais dans des pratiques sociales et culturelles [Harrison *et al.*, 2008]. Les touristes aussi réclament de plus en plus le patrimoine immatériel. Ils ne veulent plus simplement faire des visites commentées de bâtiments historiques depuis un autobus, mais plutôt se promener dans les rues, s'immiscer dans la culture locale, connaître ses traditions, voir ses spectacles, goûter à sa cuisine et, pour tout dire, participer à une expérience sensible et « durable » (Roberge, Saidi et Turgeon dans ce recueil). L'énorme succès des fêtes du 400^e anniversaire de Québec en 2008 s'explique par le fait que les organisateurs ont saisi cet important changement de paradigme dans le domaine du patrimoine, soit le passage d'un intérêt pour le patrimoine culturel matériel à une attention plus marquée pour le patrimoine culturel immatériel ou vivant. Plus qu'une simple authenticité matérielle, ils ont su offrir aux citoyens et aux touristes une expérience sensible par l'organisation d'un grand nombre d'événements patrimoniaux à caractère festif : le Moulin à images de Robert Lepage, les rencontres Québec-France, les fêtes de la Nouvelle-France, les spectacles de Céline Dion et du cirque du Soleil. D'ailleurs, même si Québec est classée ville du patrimoine mondial et reconnue surtout pour son arrondissement historique, c'est une ville qui continue à organiser beaucoup de fêtes, soit plus de 193 en 2009⁶ ! On est en droit de se demander si ce n'est pas son imposant calendrier festif qui attire quelque 5 millions de touristes annuellement et qui en fait la ville la plus visitée du Canada.

Les musées aussi se tournent vers le patrimoine immatériel. Si pendant longtemps les dimensions matérielles du patrimoine ont prévalu dans l'espace muséal, les muséologues aujourd'hui veulent enrichir l'exposition et l'interprétation des objets par la connaissance de leurs modes de fabrication et de leurs usages sociaux (Bergeron dans ce recueil). En France, cette approche avait été mise en œuvre depuis longtemps au *musée des Arts et Traditions populaires* [Segalen, 2005] et dans les Écomusées [Debary, 2002]. Ces expériences avant-gardistes et audacieuses ont connu des heures difficiles, sans doute parce que le patrimoine ethnologique ne bénéficiait pas encore d'une reconnaissance politique et juridique au sein de l'État français et au plan international. À preuve, les expériences tentées en dehors de la métropole ont été plus heureuses. En Guyane française, le *musée des Arts et Traditions populaires* a été bien accueilli parce que inscrit pas seulement dans un projet intellectuel et scientifique, mais dans une politique patrimoniale régionale et un projet de société [Collomb, 1998]. Au Québec aussi, les musées de société et les écomusées sont plutôt un succès. Par exemple, le tout nouveau musée de la Mémoire vivante à Saint-Jean-Port-Joli connaît une grande popularité, en recueillant les témoignages de ceux qui détiennent la mémoire d'un objet pour les insérer dans les collections et expositions. Le rapport à l'objet est ainsi modifié car celui-ci devient un lieu de communication et de médiation plutôt que de

5. Déclaration de Yamato : <http://www.bunka.go.jp/kokusai/bunka/bunkazaihogo/pdf/nara>

6. D'après une recherche effectuée sur les différents sites Internet de la ville.

simple contemplation (Bergeron dans ce recueil). L'intégration du patrimoine immatériel permet de rendre l'objet plus vivant et de restaurer ses fonctions sociales et patrimoniales, présentes et passées [Collomb, 1998 ; Maligne et Renier dans ce recueil]. En même temps, ce recueil d'informations qui enrichit les collections permet d'associer les individus et les groupes sociaux à la conservation et à l'exposition muséologique. Plutôt que de se soucier seulement de la conservation de l'objet dans sa forme physique, il s'agit de conserver la pratique de l'objet par la communication, plus encore par la transmission [Classen et Howes, 2006]. Les nouvelles technologies numériques offrent des possibilités illimitées de captation, de conservation et de communication du patrimoine tant matériel qu'immatériel. Elles permettent d'intégrer l'immatériel au matériel, d'enregistrer des savoir-faire par la vidéo numérique, de rendre les éléments intangibles visibles, voire tangibles, et de faire de la visite muséale une expérience multimédia et sensorielle [Turgeon et Saint-Pierre, 2009]. Ainsi, le recours au patrimoine culturel immatériel dans les musées offre une expérience plus interactive, participative et sensible du patrimoine.

■ Une conception plus globale du patrimoine

La notion de patrimoine immatériel comporte une valeur heuristique qui permet d'éclairer les relations entre le matériel et l'immatériel et de développer une conception plus globale et riche du patrimoine. Plutôt que de séparer l'immatériel et le matériel, et de les mettre en opposition, ou encore de ramener tout le sens de l'objet à la matérialité, comme l'ont proposé plusieurs chercheurs [Alexander, 2004 ; Miller, 2005 ; Tilley, 2006], l'avènement de la notion de patrimoine immatériel, qui vise à faire le pont avec le patrimoine matériel, invite à les considérer comme unis dans une étroite interaction, l'un se construisant par rapport à l'autre. L'immatériel construit le matériel et, en même temps, le matériel incarne et exprime des valeurs immatérielles [Herzfeld, 2004]. Envisagé dans sa dynamique relationnelle, le patrimoine prend ainsi un caractère pluriel et polyvalent. Il peut posséder plusieurs significations, changer de sens avec le temps et être partagé par plusieurs groupes. Cette perspective nous semble mieux adaptée à un monde globalisé, caractérisé de plus en plus par les migrations transnationales, les contacts interculturels et les appartenances multiples [Appadurai, 2005].

Le site ou l'objet matériel témoigne donc de valeurs ; il n'est jamais une valeur en soi. Pour extraire toute la richesse d'un site ou d'un objet matériel, il est capital de tenir compte de sa valeur d'usage sociale. Donc, dans la mise en valeur de bâtiments, de sites et d'objets historiques, il faudrait prendre l'habitude d'associer des ethnologues, des historiens et des géographes à la mise en œuvre de la documentation, par des enquêtes orales par exemple, pour mieux connaître la signification et la valeur du patrimoine pour les populations qui l'utilisent. Bref, il n'est plus de mise de laisser aux seuls architectes et archéologues la restauration de bâtiments, de sites et d'objets matériels. La restauration du patrimoine immatériel doit être intégrée aux projets de restauration immobilière et mobilière. Les quelques rares exemples où des enquêtes orales ont été conduites pour conserver la mémoire du lieu et l'intégrer à sa mise en valeur, comme à la manufacture Dominion Corset ou au monastère des augustines à Québec, fournissent des résultats d'une richesse insoupçonnée. La préservation, la restauration et la sauvegarde du patrimoine doivent se faire par des équipes interdisciplinaires composées d'architectes, d'archéologues, d'historiens de l'art, mais également d'ethnologues, d'historiens et de géographes qui tiennent compte des éléments immatériels du patrimoine.

Le patrimoine, tant matériel qu'immatériel, constitue une relation dynamique et un processus humain vivant [Smith, 2006 : 44]. Il est esprit et matière, esprit et lieu. L'expression « esprit du lieu » énonce elle-même les deux éléments fondamentaux de cette relation : l'esprit qui renvoie à la pensée, aux humains et aux éléments immatériels, et le lieu qui évoque un site géographique, un environnement physique, soit les éléments matériels. L'esprit construit le lieu et, en même temps, le lieu investit et structure l'esprit. La relation entre la pensée et le monde matériel n'est donc pas univoque mais dialectique, plurielle et évolutive. Reprenant les travaux de Roland Barthes [1970] et de Pierre Bourdieu [1980], les anthropologues Daniel Miller [1987, 2005] et Christopher Tilley [1994, 2006] ont développé la notion d'« objectification », c'est-à-dire le processus par lequel l'idée d'un individu ou d'un groupe d'individus se concrétise dans une forme matérielle. Ils n'ont pas hésité à remettre en question le rationalisme de Descartes selon lequel l'esprit domine toujours la matière et la forme matérielle est prédéfinie dans un schéma mental avant d'être réalisée concrètement.

Plutôt que de précéder la forme, l'idée se construit en même temps qu'elle, dans un va-et-vient perpétuel entre l'abstraction de la pensée et la matérialité du lieu ou de l'objet. L'une nourrit l'autre et s'en fait donc constitutive. Par exemple, dans son étude de la fabrication de paniers, Tim Ingold [2000] observe que le vannier n'a pas une représentation mentale précise de l'objet qu'il veut fabriquer, mais plutôt des habiletés et savoir-faire qui orientent son engagement avec la matière. La taille, la nature et la qualité de l'osier participeront aussi à la détermination de la forme. Le vannier compose avec la matière, travaille les matériaux en fonction des contraintes rencontrées. Chaque étape de la fabrication détermine les étapes successives. La forme émerge de cet engagement, du processus même de fabrication plutôt que de la seule pensée de l'artisan. Cette approche phénoménologique, qui met l'accent sur l'expérience concrète, éclaire aussi l'art de la sculpture ou l'œuvre architecturale. Les architectes doivent composer avec des contraintes de temps, des limitations budgétaires, la nature des matériaux de construction, la présence d'autres bâtiments et les besoins de la population, qui participent tous à la forme que prendra le bâtiment. Ce processus dialectique entre cognition et construction du lieu n'est pas limité uniquement au moment de création ; il se poursuit à travers les différents usages que l'on en fait [Miller, 1987]. Les visiteurs se l'approprient selon les valeurs qu'il renferme : économiques, sociales, esthétiques ou mémorielles [Poulot, 1997 : 32-34]. C'est surtout lors de l'expérience de l'appropriation que ces valeurs se précisent, que le site est lui-même souvent modifié pour faire oublier certaines valeurs et en ressusciter d'autres. Ce n'est pas seulement le site proprement dit qui est approprié, mais aussi ceux à qui il a appartenu, pour exercer une domination sur eux. Le contexte colonial américain offre des exemples éloquentes de ce phénomène [Turgeon, 2003].

S'il y eut plusieurs colloques, ateliers, séminaires et publications consacrés à la convention de 2003, à son adoption et aux enjeux politiques de sa mise en œuvre, il existe encore peu d'études qui portent sur des cas concrets et le sens que prend le patrimoine immatériel dans le contexte actuel. Quel impact la reformulation de la notion de patrimoine peut-elle avoir sur les pratiques sociales et scientifiques ? Ce numéro d'*Ethnologie française* vise donc à l'illustrer. Le choix de l'Amérique du Nord francophone n'est pas le résultat du hasard. Les populations francophones offrent un terrain révélateur des mécanismes et des rouages du patrimoine immatériel parce qu'il a toujours joué un rôle majeur dans la construction de leurs identités. Issus de migrations transatlantiques, les francophones ont été aussi très mobiles sur le continent depuis le début de la colonisation, essayant dans le Mid-Ouest et dans l'Ouest américain et, plus récemment, dans la Nouvelle-Angleterre, l'Ouest canadien et la Floride (voir ici

Forget). Les immigrants européens qui sont venus s'installer au Québec et qui ont adopté l'usage de la langue française ont également beaucoup investi l'immatérialité de leur culture (Fourcade et Moisa dans ce recueil). Cette forte mobilité rendait difficile le transport d'objets matériels, encore plus la construction de monuments, mais favorisait le développement des éléments immatériels de la culture, comme les récits oraux, la chanson, la musique et la danse, les fêtes et les savoir-faire artistiques et artisanaux (Roberge, Saidi et Turgeon). Il s'agit aussi de populations minoritaires qui ne possédaient pas de grands moyens pour construire d'imposants ensembles architecturaux, encore moins pour les sauvegarder. Chez les Cadiens de Louisiane, ce n'est pas le sauvetage du bâti, mais le récit du survivant, de celui capable de résister à l'adversité, qui est utilisé pour affirmer une citoyenneté et un patrimoine, après les ouragans Katrina et Rita (Le Menestrel et Henry). Ce n'est pas un hasard si les musées de société qui font largement appel à l'immatériel se sont développés chez les francophones de l'Amérique du Nord (Bergeron, Maligne, Renier). Le patrimoine immatériel n'est pas juste un pis-aller, un substitut au bâti. Il est un puissant moyen de montrer et d'affirmer l'existence des groupes, surtout ceux qui sont en situation minoritaire. Sollicitant les sens et les émotions, le patrimoine trouve une expression particulière parmi les Amérindiens, minorité à l'intérieur d'une minorité, qui tendent à ritualiser et à sacrifier leur patrimoine, voire même à le spectaculariser, pour construire un espace de visibilité et de vitalisation des cultures autochtones dans la société québécoise contemporaine (Maligne). Encore aujourd'hui, le patrimoine immatériel est celui auquel la population québécoise s'identifie le plus et celui qu'elle utilise le plus pour marquer son identité. Un sondage mené en 2000 sur la perception de la notion de patrimoine pour le compte du groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, mieux connu sous le nom de rapport Arpin, démontre que les trois quarts des personnes interrogées plaçaient au premier rang les éléments immatériels de la culture, notamment la langue et l'histoire, alors que seulement le quart accordait la priorité à l'architecture et aux œuvres d'art [Groupe conseil, 2000 : 12], situation très différente des pays d'Europe où les monuments historiques arrivent presque toujours en tête [Heinich, 2009 : 24-25]. L'étude de ces cultures francophones en mouvement et du mouvement permet d'observer la construction d'un patrimoine diasporique et déterritorialisé, voire trans-territorial, qui est peut-être celui de demain (Forget, Fourcade et Moisa). Puissent ces études de cas sur les pratiques immatérielles du patrimoine des francophones de l'Amérique du Nord éclairer le procès de cet autre patrimoine et les nouvelles expériences sensibles qu'il engendre. ■

■ La déclaration de Québec

Adoptée le 4 octobre 2008 à Québec dans le cadre de la 16^e assemblée générale d'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), la déclaration de Québec sur l'esprit du lieu témoigne de l'évolution récente de la pensée et de la pratique du patrimoine sur le plan international puisque ICOMOS demeure l'organisation internationale la plus importante et la plus influente dans le monde. Elle existe depuis plus de quarante ans et compte quelque 9 000 membres regroupés dans 190 comités nationaux. À la fin de chacune de ses assemblées générales, qui ont lieu tous les trois ans, elle prépare une déclaration qui découle des discussions et des débats, surtout au symposium scientifique. Tournée vers l'action et l'intervention, la déclaration de quelques pages est remise à tous les comités nationaux et membres qui sont encouragés à la respecter et à la faire circuler dans leurs milieux professionnels et politiques.

Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu adoptée à Québec, Canada, le 4 octobre 2008

Préambule

Réunis dans la ville de Québec (Canada) du 29 septembre au 4 octobre 2008, sur l'invitation d'ICOMOS Canada, à l'occasion de la 16^e assemblée générale d'ICOMOS et des célébrations marquant le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, les participants adoptent cette déclaration de principes et de recommandations destinée à la préservation de l'esprit du lieu, par la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, qui est envisagée comme un moyen novateur et efficace de développement durable et social à travers le monde.

Cette déclaration s'inscrit dans une série de mesures et d'actions entreprises depuis quelques années par ICOMOS pour sauvegarder et promouvoir l'esprit des lieux, principalement leur caractère vivant, social et spirituel. En 2003, ICOMOS a consacré le symposium scientifique de sa 14^e assemblée générale, tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, au thème de la conservation des valeurs sociales immatérielles de monuments et de sites. Par la déclaration de Kimberley de 2003, ICOMOS s'est engagé à tenir compte des composantes immatérielles (mémoires, croyances, appartenances, savoir-faire, affects) et des communautés locales qui les portent et les conservent dans la gestion et la conservation des monuments et des sites régis par la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. La déclaration ICOMOS de Xi'an de 2005 attire l'attention sur la conservation du contexte, défini comme les éléments physiques, visuels et naturels ainsi que les pratiques sociales ou spirituelles, les coutumes, les métiers, les savoir-faire traditionnels et les autres formes et expressions immatérielles, dans la protection et la mise en valeur des monuments et des sites du patrimoine mondial. Elle souligne également la nécessité d'une approche multidisciplinaire et l'utilisation de sources diversifiées pour mieux comprendre, gérer et conserver le contexte. La déclaration de Foz Do Iguaçu de 2008, ICOMOS région des Amériques, précise que la sauvegarde des éléments matériels et immatériels est fondamentale pour la préservation de l'identité des communautés qui ont créé et transmis des espaces patrimoniaux. Les nouvelles chartes sur les itinéraires culturels et sur l'interprétation et la présentation d'ICOMOS, élaborées après de nombreuses consultations, et présentées pour ratification à la 16^e assemblée générale, accordent aussi une place importante au patrimoine intangible et spirituel des lieux. En raison de l'interdépendance du patrimoine matériel et immatériel ainsi que du sens, des valeurs et des éléments contextuels que le patrimoine immatériel donne aux objets et aux lieux, ICOMOS envisage l'adoption d'une charte consacrée spécialement au patrimoine culturel immatériel des monuments et sites. À ce sujet, nous encourageons la mise en place de débats pour définir un nouveau vocabulaire conceptuel qui ferait part des changements ontologiques de l'esprit du lieu.

L'assemblée générale de Québec, plus particulièrement le forum des jeunes, le forum des autochtones et le symposium scientifique, a permis de poursuivre cette réflexion avec encore plus de détermination et d'éclairer les rapports entre le patrimoine matériel et

immatériel et les mécanismes qui régissent l'esprit du lieu. Nous définissons l'esprit du lieu comme l'ensemble des éléments matériels (sites, paysages, bâtiments, objets) et immatériels (mémoires, récits oraux, documents écrits, rituels, festivals, métiers, savoir-faire, valeurs, odeurs), physiques et spirituels, qui donne du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère au lieu. Plutôt que de séparer l'esprit du lieu, l'immatériel du matériel, et de les mettre en opposition, nous avons exploré les différentes manières dont les deux sont unis dans une étroite interaction, l'un se construisant par rapport à l'autre. L'esprit construit le lieu et, en même temps, le lieu investit et structure l'esprit. Les lieux sont investis par différents acteurs sociaux, tant les concepteurs que les utilisateurs qui participent très activement à la construction de leur sens. Envisagé dans sa dynamique relationnelle, l'esprit du lieu prend ainsi un caractère pluriel et polyvalent, et peut posséder plusieurs significations et singularités, changer de sens avec le temps et être partagé par plusieurs groupes. Cette approche plus dynamique est mieux adaptée à un monde globalisé, caractérisé de plus en plus par les migrations transnationales, les populations re-localisées, les contacts interculturels, les sociétés multiculturelles et les appartenances multiples.

La notion de l'esprit du lieu permet de mieux comprendre le caractère à la fois vivant et permanent des monuments, des sites et des paysages culturels. Elle donne une vision plus riche, dynamique, large et inclusive du patrimoine culturel. L'esprit du lieu existe, sous une forme ou une autre, dans pratiquement toutes les cultures du monde et est une construction humaine destinée à desservir des besoins sociaux. Les groupes qui habitent le lieu, surtout lorsqu'il s'agit de sociétés traditionnelles, devraient être intimement associés à la sauvegarde de sa mémoire, de sa vitalité et de sa pérennité, voire de sa sacralité.

Les participants de la 16^e assemblée générale adressent la présente déclaration aux organisations intergouvernementales, aux autorités nationales et locales ainsi qu'à toutes les institutions et spécialistes aptes à contribuer par la législation, par les pratiques, par les processus d'aménagement et de planification ainsi que par la gestion à une meilleure sauvegarde et promotion de l'esprit du lieu.

Repenser l'esprit du lieu

1. Reconnaisant que l'esprit du lieu est constitué d'éléments matériels (sites, paysages, bâtiments, objets) et immatériels (mémoires, récits oraux, documents écrits, rituels, festivals, métiers, savoir-faire, valeurs, odeurs), qui servent tous de manière significative à marquer un lieu et à lui donner un esprit, nous demandons à ce que tout projet de conservation et de restauration de monuments, de sites, de paysages, de routes, de collections et d'objets et à ce que toute législation sur le patrimoine culturel tiennent compte autant des composantes matérielles que des composantes immatérielles de l'esprit du lieu.

2. Puisque l'esprit du lieu est complexe et multiforme, nous demandons aux gouvernements et organismes patrimoniaux d'exiger la composition d'équipes multidisciplinaires de chercheurs et de praticiens traditionnels afin de mieux comprendre, préserver et transmettre l'esprit du lieu.

3. Sachant que l'esprit du lieu est un processus, construit et reconstruit pour répondre aux besoins de continuité et de changement des communautés, nous soutenons qu'il peut varier avec le temps et d'une culture à une autre en fonction de leurs pratiques mémorielles, et qu'un même lieu peut posséder plusieurs esprits et être partagé par différents groupes.

Identifier les menaces de l'esprit du lieu

4. Étant donné que les changements climatiques, le tourisme de masse, les conflits armés et le développement urbain conduisent à des transformations et des ruptures dans les sociétés, il nous faut mieux comprendre les menaces afin de prendre des mesures préventives et planifier des solutions durables. Nous recommandons que les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les associations patrimoniales locales et régionales, développent des plans stratégiques à long terme pour mieux protéger l'esprit du lieu et son environnement. De même, les habitants ainsi que les autorités locales doivent être sensibilisés

à la sauvegarde de l'esprit du lieu pour faire face aux menaces dues aux transformations du monde actuel.

5. Compte tenu que le partage de lieux investis d'esprits différents augmente le risque de tensions et de conflits, nous considérons que ces sites nécessitent des plans de gestion spécifiques, adaptés au contexte pluraliste des sociétés multiculturelles modernes. Comme les menaces de l'esprit des lieux sont particulièrement élevées chez les groupes minoritaires, autochtones et allochtones, nous recommandons que ces groupes bénéficient prioritairement de politiques et de pratiques spécifiques.

Sauvegarder l'esprit du lieu

6. Étant donné que dans la plupart des pays du monde d'aujourd'hui l'esprit du lieu, particulièrement ses composantes immatérielles, ne bénéficie ni de programmes d'éducation formels ni de cadres de protection juridique, nous encourageons fortement la mise sur pied de programmes de formation et l'adoption de nouvelles lois destinées à la conservation et à la gestion de l'esprit du lieu.

7. Considérant que les technologies modernes (bases de données numériques, sites Internet) permettent de constituer rapidement et efficacement des inventaires multimédias qui intègrent les éléments matériels et immatériels du patrimoine, nous recommandons fortement leur utilisation pour mieux conserver, diffuser et promouvoir les lieux patrimoniaux et leurs esprits. Ces technologies facilitent la diversité et le renouvellement constant de la documentation sur l'esprit du lieu.

Transmettre l'esprit du lieu

8. Reconnaisant que l'esprit du lieu est transmis essentiellement par des personnes et que la transmission participe activement à sa conservation, nous déclarons que c'est par la communication interactive et la participation des communautés concernées que l'esprit du lieu est sauvegardé, employé et enrichi. La communication permet ainsi de garder l'esprit du lieu vivant.

9. Considérant que les communautés locales sont généralement les mieux placées pour saisir l'esprit du lieu, surtout dans le cas des groupes culturels traditionnels, nous soutenons qu'elles devraient être intimement associées à tous les efforts de conservation et de transmission de l'esprit du lieu. Les transmissions informelles (récits oraux, rites, performances, apprentissages artistiques et artisanaux) et formelles (programmes éducatifs, banques de données informatisées, sites Internet, trousseaux pédagogiques) devraient être encouragées car elles assurent non seulement la sauvegarde de l'esprit du lieu mais aussi, plus important encore, le développement durable et la vitalité de la communauté.

10. Reconnaisant que la transmission intergénérationnelle et que la transmission trans-culturelle sont des composantes importantes pour la sauvegarde et la diffusion de l'esprit du lieu, nous recommandons l'association et la participation des jeunes générations et des différents groupes culturels en lien avec le site à l'élaboration de politiques de protection et à la gestion de l'esprit du lieu.

I Références bibliographiques

- AIKAWA-FAURE Noriko, 2009, « From the Proclamation of Masterpieces to the Convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage », in Laurajane Smith et Natsuko Akagawa (eds.), *Intangible Heritage*, Londres et New York : 13-44.
- ALEXANDER Christopher, 2004, *The Nature of Order. Vol. 1 : The Phenomenon of Life*, Berkeley, Center for Environmental Structure.
- ALIVIZATOU Marilena, 2008, « Contextualizing ICH in Heritage Studies and Museology », *International Journal of Intangible Heritage*, 3 : 44-54.
- APPADURAI Arjun, 2005, *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- BARTHES Roland, 1970, *L'empire des signes*, Genève, Skira.
- BLAKE Janet, 2009, « UNESCO's 2003 Convention on Intangible Heritage : The Implications of Community Involvement in "Safeguarding" », in Laurajane Smith et Natsuko Akagawa (eds.), *Intangible Heritage*, Londres et New York : 45-73.
- BORTOLOTTI Chiara, 2007, « From objects to processes : UNESCO's intangible cultural heritage », *Journal of Museum Ethnography* : 19.
- BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- CAMERON Christina, 2009, « Finding The Spirit of Place : A World Heritage Perspective », in Laurier Turgeon (ed.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Québec, Presses de l'université Laval : 15-22.
- CHOAY Françoise, 1999, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- COLLOMB Gérard, 1998, « En Guyane : "ethnologie" ou "patrimoine" ? », *Terrain*, 33 : 145-158.
- CLASSEN Constance et David HOWES, 2006, « The Museum as Sensescape : Western Sensibilities and Indigenous Artefacts », in Elizabeth Edwards, Chris Gosden et Ruth Phillips (eds.), *Sensible Objects : Colonialism, Museums and Material Culture*, Oxford, Berg : 199-222.
- CLAVAL Paul, 2003, « Sens patrimoniaux dans le monde », in Maris Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis (eds.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne : 45-58.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2009, *Le patrimoine et au-delà*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.
- DEBARY Octave, 2002, *La fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*, Paris, CTHS.
- FABRE Daniel, 2000, *Domestiquer l'histoire : ethnologie des monuments historiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- GENEST Bernard et Camille LAPOINTE, 2004, *Le patrimoine culturel : un capital social et économique*, Québec, gouvernement du Québec.
- GROUPE CONSEIL, 2000 (sous la présidence de Roland Arpin), *La politique du patrimoine culturel du Québec, Notre patrimoine, un présent du passé*, Québec, Communications Science-Impact : 10-12.
- HARRISON Rodney, Graham FAIRCLOUGH, John H. JAMESON Jr. et John SCHOFIELD (eds.), 2008, « Heritage, Memory and Modernity », in *The Heritage Reader*, Londres et New York, Routledge : 1-12.
- HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- HERZFELD Michael, 2004, *The Body Impolitic : Artisans and Artifice in the Global Hierarchy of Value*, Chicago, University of Chicago Press.
- ICOMOS, 2003, Proceedings of the 14th General Assembly and Scientific Symposium, « Place, Memory, Meaning : Preserving Intangible Values in Monuments and Sites », Victoria Falls, Zimbabwe (site Web : <http://www.international.icomos.org/victoriafalls2003>).
- INGOLD Tim, 2000, *The Perception of the Environment : Essays in Livelihood, Dwelling and Skill*, Londres et New York, Routledge.
- KIRSHENBLATT-GIMBLETT Barbara, 2006, « World Heritage and Cultural Economics », in Ivan Karp et al. (eds.), *Museum Frictions : Public Cultures / Global Transformations*, Durham et Londres, Duke University Press : 161-202.
- MATSUURA Koïchiro, 2004, « Préface », *Museum International*, 221-222 : 4-5.
- MILLER Daniel, 1987, *Material Culture and Mass Consumption*, Oxford, Basil Blackwell.
- 2005, « Materiality : An Introduction », in Daniel Miller (ed.), *Materiality*, Durham, Duke University Press : 1-50.
- NORA Pierre (dir.), 1984-1992, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 t. : t. I *La République* (1 vol., 1984), t. II *La Nation* (3 vol., 1987), t. III *Les France* (3 vol., 1992).
- POULOT Dominique, 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident*, Paris, Presses universitaires de France.
- 1997, « Introduction générale ». *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, in Daniel J. Grange et Dominique Poulot (dirs.), Grenoble, Presses universitaires de Grenoble : 15-34.
- SEGALEN Martine, 2005, *Vie d'un musée, 1937-2005*, Paris, Stock.
- SMITH Laurajane, 2006, *The Uses of Heritage*, Londres et New York, Routledge.
- SMITH Laurajane et Natsuko Akagawa, 2009, « Introduction », in Laurajane Smith et Natsuko Akagawa (eds.), *Intangible Heritage*, Londres et New York : 1-9.
- TILLEY Christopher, 1994, *A Phenomenology of Landscape : Paths, Places and Monuments*, Oxford, Berg.
- 2006, « Objectification », in Chris Tilley, Webb Keane, Susanne Küchler, Mike Rowlands, Patricia Spyer (eds.), *Handbook of Material Culture*, Londres, Sage : 60-73.
- TURGEON Laurier, 2003, *Patrimoines métissés : contextes coloniaux et postcoloniaux*, Paris et Québec, Maison des sciences de l'homme et Presses de l'université Laval.
- 2005, « Introduction », in *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Laurier Turgeon (ed.), Québec, Presses de l'université Laval : 17-39.
- 2009, « L'esprit du lieu : pour mieux penser et pratiquer le patrimoine culturel », in Laurier Turgeon (ed.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Québec, Presses de l'université Laval : XXXIII-LVI.
- TURGEON Laurier et Louise SAINT-PIERRE, 2009, « Le patrimoine immatériel religieux au Québec : sauvegarder l'immatériel par le virtuel », *Ethnologies*, 31, 1 : 201-233.